



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 54481

Texte de la question

Si les lois de bioéthique révisées puis adoptées en août 2004 constituent une avancée significative en matière de dons d'organes et de tissus humains, M. Dino Cinieri demande toutefois à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de lui préciser ses intentions quant à la prolongation éventuelle du « plan greffes » mis en place pendant l'année 2000 et dont les objectifs ne sont, à ce jour, que partiellement atteints.

Texte de la réponse

Le plan greffe, mis en place pendant l'année 2000, a permis de renforcer les moyens des coordinations hospitalières et des personnels engagés dans le prélèvement. 170 postes ont été créés en quatre ans, soit cinquante médecins, quatre-vingts infirmières et quarante techniciens d'études cliniques (TEC). Le plan d'accompagnement, en matière de formation, ouvert aux professionnels de santé, a permis en 2002 à plus de 400 personnes de participer à ces actions. L'un des objectifs du plan greffe était de passer de quinze à vingt prélèvements par million d'habitants (pmh). En 2004, cet objectif est atteint et même dépassé puisqu'il s'élève à 20,9 pmh pour 18,4 en 2003. 1 290 donneurs ont été prélevés en 2004 contre 1 119 en 2003 soit une augmentation de plus de 15,7 %, soit plus de 530 greffes supplémentaires par rapport à l'année précédente. La disponibilité accrue des greffons qui en a résulté a permis d'effectuer 3 945 greffes d'organes, un niveau d'activité jamais atteint auparavant. Dans les années à venir, l'établissement français des greffes s'attachera aussi aux moyens attribués aux équipes de greffe. Il proposera des recommandations sur l'adéquation des organisations et des moyens de ces équipes aux enjeux actuels de la greffe pour les patients. Le but est bien sûr d'améliorer la qualité de la prise en charge et d'assurer une égalité d'accès à la liste d'attente et à la greffe sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54481

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10405

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2821